Contrat de prestation de service



Formation tuteurée

ESPACE TEST VAUCLUSE

***EPLEFPA Louis GIRAUD CFPPA de Vaucluse*** *Organisme de formation*

*du Ministère de l'Agriculture*

*N° de déclaration d’existence : 9384P002684*

Entre les soussignés

L'EPLEFPA Louis Giraud Agissant pour le compte du CFPPA de Vaucluse, centre constitutif

BP 274

84208 CARPENTRAS Cedex

04-90-60-80-90

Nom, prénom, adresse, tel, email

ci-dessous nommé "le porteur de projet"

Nom, prénom, adresse, tel, email

ci-dessous nommé"le tuteur"

Représenté par son Directeur, Jérôme BURQ

ci-dessous nommé "le CFPPA"

est conclu le contrat suivant :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION

A la demande du CFPPA de Vaucluse, le tuteur

assurera la mission suivante :

Tutorat de……………………………………………., porteur de projet inscrit dans l'Espace Test Agricole de Vaucluse pour l'année………….

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA MISSION DU TUTEUR

a) La nature et les caractéristiques de la mission sont définis par l'annexe pédagogique ci-jointe (annexe

pédagogique).

b) Il a la responsabilité de son intervention. A ce titre, il lui revient de définir et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs assignés à la mission et définis par l'annexe I.

c) Il s'engage à travailler en concertation avec

l’accompaganteur-trice référente :

………………………………………………………………

……… de l'Espace Test Agricole de Vaucluse et à ajuster son intervention en fonction des orientations qui pourraient lui être données au cours du déroulement de la dite mission.

d) Il s'engage à fournir au référent du parcours un compte-rendu de sa mission.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

a) Le CFPPA de Vaucluse, en contrepartie des interventions réalisées, s'engage à verser au tuteur une

somme correspondant au coût de la mission.

Le paiement des interventions sera lié au respect du présent contrat, et se fera selon les modalités suivantes

:

-des états de présence, du compte-rendu de mission et d'un RIB.

-sur la base de **25 euros TTC/h** avec un **maximum de 60h / porteur de projet et par an**.

Le paiement des sommes dûes se fera par virement bancaire.

b) En contrepartie des sommes reçues, le tuteur s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le

cadre du présent contrat, et à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées à ce titre : états de frais de déplacement, compte-rendus de visite signés et contre- signés par le porteur de projet.

ARTICLE 4 : RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de résiliation du présent contrat par le CFPPA de Vaucluse, pour une cause indépendante de sa volonté, à moins de 15 jours avant le début d'une des

interventions mentionnées à l'Annexe I, le CFPPA de Vaucluse versera les sommes que l'intervenant aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la dite mission.

Le CFPPA de Vaucluse se réserve le droit de résilier le présent contrat, avec la possibilité de mettre fin au

contrat discrétionnèrement et sans indemnité, dans le cas où la prestation ne conviendrait pas aux attentes du CFPPA de Vaucluse, et notamment en cas de non satisfaction du donneur d’ordre ou de ses représentants.

-dans le cas d’une entreprise ou d’un formateur indépendant, sur présentation au CFPPA de Vaucluse d'une facture en deux exemplaires,

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à compter de la date de signature pour 1 an, renouvelable 2 fois pour s'achever à la date de la rupture du contrat CAPE du porteur de projet.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification des articles du présent contrat considérée comme nécessaire par les deux parties en fonction du déroulement des interventions définies par l’annexe pédagogique, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CFPPA

Le CFPPA de Vaucluse s'engage à fournir au tuteur les informations sur l'action qui lui paraîtront nécessaires pour remplir la dite mission.

ARTICLE 8 : IDENTIFICATION DES DOCUMENTS Pendant la durée de la mission correspondante au présent contrat le tuteur s'engage à identifier le CFPPA de Vaucluse sur tous les documents produits et distribués au porteur de projet.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE ET DISCRETION

Le tuteur s’engage à ne pas révéler, ou reproduire des informations ou données, propriétés du donneur d’ordre ou du CFPPA de Vaucluse, et dont il viendrait à

prendre connaissance au cours de l’action visée par le présent contrat.

Le tuteur s’engage à ne pas publier, à ne pas citer comme référence les prestations réalisées pour le CFPPA de Vaucluse sans l’autorisation écrite de celui- ci.

Ces obligations resteront en vigueur même après la résiliation du contrat ou la survenance de son terme.

ARTICLE 10 : CLAUSE DE NON CONCURRENCE

Le tuteur ne peut, pour son propre compte ou pour le compte de sa structure, ou d’une autre structure, mettre

en place dans l'entreprise visée par le présent contrat des actions qui seraient concurrentielles avec celles du CFPPA de Vaucluse, en matière de conception, de mise en œuvre et d’accompagnement d’actions de formation qualifiantes, diplômantes, ou de

perfectionnement dans les domaines reconnus du CFPPA de Vaucluse. Cette clause est valable dès la date de signature de ce contrat jusqu'à 2 ans après la fin de celle-ci.

ARTICLE 11 : DIFFERENDS EVENTUELS

Si un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal Administratif de Marseille sera seul compétent pour régler le litige

Fait à Carpentras, le …………………………………..

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pour l'EPLEFPA Louis Giraud | Pour le tuteur | Pour le porteur de projet |
| Jérôme BURQLe Directeur de l'EPLEFPA | (Nom prénom et signature) | (Nom prénom et signature) |
|  |  |  |

Visa de la directrice du CFPPA ………………………..

*Annexe pédagogique*

Le tutorat s’inscrit dans la démarche d’accompagnement à l’installation proposée par le dispositif «Espace Test Agricole de Vaucluse». C’est une relation entre agriculteur et porteur de projet, en amont, au cours et après l’installation.

Le tutorat offre au porteur de projet la possibilité d’accéder à un réseau de compétences et de personnes ressources. Il

permet d’échanger sur des expériences et des pratiques.

L’objectif est d’aider le porteur de projets à préciser son projet (projet professionnel et projet de vie) en lien avec le territoire où il s’installe.

Le tutorat ne comporte pas d’acquisition de compétences techniques par la pratique mais des visites et des discussions. C'est une séquence de formation à part entière.

Les paysans tuteurs

Le tuteur est un agriculteur en activité ou jeune retraité, intégré dans le monde agricole et les réseaux professionnels.

Les rôles du tuteur :

● Etre à l’écoute et répondre aux questions du porteur de projet, susciter de nouvelles interrogations dans une attitude

bienveillante et constructive. Rassurer en cas de difficulté ou

de découragement.

● Aider à la construction du projet : Aider à évaluer les atouts et les faiblesses du projet par rapport au territoire.

Amener le porteur de projet à se questionner sur l’adéquation entre projet professionnel et projet de vie.

● Transmettre son expérience : tous les apports du paysan au porteur de projet concernant la construction du projet sont basés sur son expérience professionnelle, territoriale et sociale.

● Ouvrir ses réseaux : Partager son carnet d’adresses avec le porteur de projet de manière à l’orienter vers les personnes susceptibles de l’aider. Faciliter son insertion dans le tissu social local, l’appuyer auprès de la population, des élus.

● Les temps du tutorat

Entre le moment où se forme l’idée de devenir paysan et la réalisation du projet, les attentes et les questionnements du porteur de projet évoluent. Deux types de tutorat ont été

identifiés dans l’avancement d’un projet d’installation.

S’il le veut, un paysan peut signifier au formateur référent sa préférence pour un type de tutorat (selon ses disponibilités, ses affinités, son envie d’engagement, etc.)

Le tutorat « Références & Techniques »

Le porteur de projet teste la viabilité de son projet. Il cherche à valider les références technico-économiques. Le paysan tuteur lui signifie ses oublis ou ses aberrations, l’oriente vers des personnes ressources, lui fait profiter de son expérience

sur la mise en place de la production mais aussi sur l’organisation de la vie familiale.

Le tutorat « Références & Techniques » peut prendre la forme de visites d’une demi-journée sur la ferme du paysan ou du porteur de projet.

Le tutorat « Suivi »

Epauler jusqu’à trois ans après l’installation un jeune installé pour l’accompagner dans le passage du cap difficile des premières années.

Le tutorat « Suivi » peut consister en des rencontres sur

l’exploitation de l’un ou de l’autre, des contacts téléphoniques.

Engagements

● Le tuteur s’engage à accompagner positivement le porteur de projet dans une démarche de non-jugement, à

ne pas prendre de décisions ou faire de démarches à sa place.

● Le porteur de projet s’engage à accepter que la responsabilité des décisions prises à la suite des discussions avec le tuteur lui incombe totalement et

exclusivement. Le tuteur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences des décisions du porteur de projet.

● Le tuteur et le porteur de projet s’engagent à participer, dans la mesure du possible, à une rencontre annuelle des membres du réseau de tuteurs pour faire le bilan et

échanger sur les pratiques du tutorat.

● L’Espace Test s’engage à effectuer un suivi dans la réalisation du tutorat pour veiller à son bon déroulement.

● L’Espace Test s’engage à mettre en place une formation pour les tuteurs volontaires et à les accompagner dans

ce rôle.

● Les trois parties s’engagent à respecter la confidentialité des informations échangées.

Rapport de mission de Formation Tutorée

Dans le cadre de l'Espace Test Agricole de Vaucluse

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date | Thèmes abordés | Durée | Nom-prénom etsignature duporteur de projet |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Nom, prénom, adresse du tuteur (raison sociale) A Le

Signature du tuteur

**Joindre un RIB et une facture. Merci !**